

COMMUNE DE NANGY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/07/08

Convocation du 19 juillet 2008, Secrétaire M. BRIFFOD Pascal
Lors de sa réunion,

Le Conseil Municipal VOTE A L'UNANIMITE

- ✓ - l'autorisation de dépassement du COS jusqu'à 20% lors de la construction de logements sociaux,
- ✓ - l'aménagement du «point vert» chemin de l'Enclos,
- ✓ - l'avenant aux travaux électriques du Pont de Bellecombe pour 8 808€,
- ✓ - le choix de l'entreprise NET VITRES pour le ménage.

8 VOIX POUR, 4 CONTRE et 1 ABSTENTION

- ✓ - le choix de l'entreprise EIFFAGE pour les travaux de la rue de la Paix pour un montant total HT de 59 395,05€

INFO

- ✓ - les réunions de travail du CM reprendront le 8/09/08 à 19h00,
 - ✓ - le kart des Elus se déroulera à SCIENTRIER le 20/09/08 dès 16h00,
(inscriptions. Yann, Jacques, Patrice, Jean-Marc, Jean-Claude et Guy)
 - ✓ - un contact sera pris avec Prioriterre concernant le chauffage de la future mairie dans le presbytère,
 - ✓ - proposition de l' Algéco dans la mesure de sa disponibilité pour la chorale de Monsieur et Madame BOUVARD,
 - ✓ - il est décidé de ne pas prendre en compte, pour l'instant, l'éclairage public des lotissements privés,
 - ✓ - formation des élus sur les procédures de marchés publics le jeudi 25/09/08 de 18h00 à 20h30 salle Martin LUTHER KING à Annemasse,
 - ✓ - le Fol' car a lieu le 14/09 avec une tombola pour un enfant de 4 ans qui a une maladie orpheline.
- La séance est levée à 21 h25

13 membres étaient présents. 1 membre était absent excusé et 1 membre était absent.

Le Maire, Fablet



LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PEUVENT ETRE CONSULTEES AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE SELON LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURES AU PUBLIC.

ATTENTION

L'estimation du montant des travaux de la ligne électrique du Pont de Bellecombe est de 81 000€, avec une participation communale de 16 438€+2359€ de frais généraux (les chiffres annoncés au CM, concernent l'enfouissement des réseaux à Boringes et non au Pont de Bellecombe).

Vous voudrez bien m'excuser pour cette grossière erreur !